ROC - Rugby Ottignies Club
asbl
Terrains et Clubhouse : Boulevard Baudouin 1er
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Site web: http://www.rugbyottigniesclub.be
Secrétariat: Rue du Tiernat 45 – 1340 Ottignies
Téléphone : +32486039732
Email : secretaire@rugbyottigniesclub.be

MODE D'EMPLOI - DECLARATION D'ACCIDENT SPORTIF

Tout joueur ou bénévole du R.O.C. possédant une licence délivrée par la LBFR pour la saison en cours et subissant une blessure lors d'une activité sportive rugbystique bénéficie d'une couverture « accidents sportifs » auprès de la compagnie ETHIAS Assurances.

PROCEDURE A RESPECTER

Remettre au secrétariat du R.O.C. le document de déclaration d'accident ETHIAS, par la poste ou par mail aux adresses ci-dessus ou encore au club-house, DUMENT COMPLETE :

- Description détaillée de l'accident (page 2)
- Nom d'un témoin et ses coordonnées (page 2)
- Informations mutuelle ou vignette-mutuelle à coller (page 3)
- Votre signature (page 3)
- Certificat à compléter par le médecin (page 4) ou certificat médical signé et cacheté par votre médecin sur papier libre.

Il va de soi que la calligraphie doit être soignée et lisible pour faciliter l'encodage.

Sans ces informations, il nous est impossible d'introduire la déclaration auprès de Ethias.

Ce document est disponible sur le site du R.O.C. www.rugbyottigniesclub.be dans « contacts-documents ».

Une fois la déclaration introduite par nos soins, nous vous transmettons un numéro de référence nécessaire au suivi de votre dossier.

Après remise de ce numéro, nous n'intervenons plus dans la procédure. Toutes les factures des frais médicaux inhérents à l'accident sont à remettre en premier lieu à votre mutuelle qui vous délivrera une attestation de remboursement. A vous de l'envoyer chez Ethias AVEC votre numéro de dossier pour complément de remboursement.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.